

Fraude à la carte bancaire

La fraude à la carte bancaire est un délit qui consiste à utiliser une carte bancaire, un numéro de carte ou ses informations bancaires pour effectuer des transactions sans l'autorisation de son propriétaire. Les fraudeurs peuvent utiliser ces informations pour acheter des biens et des services, retirer de l'argent ou même commettre des actes criminels.

Comment s'en prémunir ?

- **Ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires** par messagerie, par téléphone ou sur Internet.
- **Conservez précieusement votre carte bancaire** et son code confidentiel.
- **Vérifiez régulièrement votre compte bancaire** pour identifier tout débit suspect.
- **N'enregistrez pas vos coordonnées bancaires sur les sites.** Vérifiez également la notoriété du site Internet avant de réaliser un achat (recherche sur Internet ou d'avis par exemple).
- **Soyez vigilant aux demandes de validation si vous n'avez pas réalisé d'achat.** Celles-ci prennent souvent la forme de numéro à communiquer et qui pourraient vous amener à valider des transactions dont vous n'êtes pas à l'origine.
- **N'ouvrez pas les messages suspects,** leurs pièces jointes et ne cliquez pas sur les liens provenant de chaînes de messages, d'expéditeurs inconnus ou d'un expéditeur connu mais dont le contenu est inhabituel ou vide.
- **Utilisez des mots de passe suffisamment complexes** et changez-les au moindre doute. Activez la double authentification si disponible.
- **Évitez de vous connecter à un ordinateur ou à un réseau Wi-Fi public.** Ils peuvent être contrôlés par un pirate.

Victime d'une fraude à la carte bancaire, que faire ?

- 1) **Faites immédiatement opposition à votre carte bancaire en cas de fraude.** Le numéro d'opposition figure sur le site Internet de votre banque ainsi que sur les distributeurs de billets. Vous pouvez également contacter par téléphone le serveur interbancaire d'opposition à la carte bancaire au 0 892 705 705 (24/7).
- 2) Dès l'identification d'un débit frauduleux sur votre compte bancaire, **alertez votre banque au plus vite** pour en demander le remboursement.
- 3) **Signalez la fraude bancaire auprès de la plateforme Perceval** du ministère de l'intérieur. Cette plateforme permet aux victimes de fraude à la carte bancaire de signaler en ligne l'escroquerie dont elles ont été victimes, et ce, même si elles ont été remboursées par leur banque. Votre signalement aidera les autorités à identifier les auteurs de ces fraudes. À noter que le signalement sur la plateforme Perceval ne se substitue pas au dépôt de plainte.
- 4) **Déposez plainte** au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dont vous dépendez
- 5) **Mettez à jour vos équipements** et réalisez une **analyse antivirus complète** de vos appareils.
- 6) Assurez-vous qu'aucun de vos comptes en ligne ne soit piraté. Au moindre doute, **changez vos mots de passe,** activez la double authentification si disponible.



Pour entrer en contact directement avec un gendarme 24/7 cliquez →

BRIGADE
numérique

